



Agglo du Pays de Dreux  
4 rue de Châteaudun – BP 20159  
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00  
[www.dreux-agglomeration.fr](http://www.dreux-agglomeration.fr)

---

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

---

RESSOURCES  
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA VIE  
INSTITUTIONNELLE

### Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein du Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique

Rapporteur : Christophe LE DORVEN  
N°CC2026-079

---

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	106
Nombre de pouvoirs	5
Ne prend pas part au vote	1
Votants	111
Secrétaire de séance : Alain CAPÉLAN	

L'an 2026, le 27 avril à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni à Dreux, sous la présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de l'agglomération du Pays de Dreux.

#### Étaient présent(e)s :

Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉLAN (Allainville) ; Bernard COULLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Véronique GARNIER (Ardelles) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Dagmar Eva BERNITT (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Pierre SANIER (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Gérard JAGUIN (Dampierre-sur-Avre) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Sabine FRETEY (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Martine PITOU (Dreux) ; Philippe RIVE (Dreux) ; Caroline SIMOES (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Sophie WILLEMEN (Dreux) ;

Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; Youssef LAMRINI (Dreux) ; Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ; GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Stéphane DEBACKER (Escorpain) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Éric POINÇON (Favières) ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Laurianne FAURE (La Chaussée-d'Ivry) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Glenn PRATS (Mézières-en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Cyril CHALMEY (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Christophe BESNARD (Prudemanche) ; Pervenche CHAUVIN (Puisseux) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussey) ; Thierry ANSEAUME (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Edwige GANDON (Tréon) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINI (Vernouillet) ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

**Étaient absent(e)s excusé(e)s :**

Fouzia KAMAL (Dreux) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ; Franck MERCEY (Vernouillet).

**Pouvoir(s) :**

Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Abdel-Kader GUERZA ; André HOMPS (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Eric DUQUESNOY ; Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) donne pouvoir à Monsieur Rémi LEPRAT ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN.

\*\*\*

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Il a été exposé,**

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux exerce, au titre de ses compétences supplémentaires, une compétence en matière d'aménagement numérique du territoire et plus particulièrement pour :

- le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, dans l'objectif d'optimiser la couverture du territoire communautaire en matière de communications électroniques,

- l'établissement et l'exploitation d'infrastructures, de réseaux et de services de communications électroniques.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération a adhéré, en 2012, au Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique, constitué notamment entre la Région Centre-Val de Loire, le Département d'Eure-et-Loir et plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Pour rappel, les syndicats mixtes « ouverts » sont des établissements publics associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes morales de droit public. Le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique a pour objet, conformément à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques, ainsi que des activités connexes, à l'attention de l'ensemble des Euréliens.

Aux termes des dispositions des articles L.5721-1 et suivants du CGCT, le syndicat est administré par un conseil syndical composé de délégués titulaires, chacun disposant d'un suppléant. Le nombre de délégué attribué à chaque EPCI est déterminé en fonction de sa population. Conformément à l'article 4.1 des statuts du syndicat, les EPCI dont la population est comprise entre 110 000 et 119 000 habitants disposent de douze (12) délégués titulaires et douze (12) délégués suppléants.

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux comptant 116 484 habitants, il est ainsi proposé au conseil communautaire de désigner, pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, au sein du Conseil syndical du Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique :

- douze (12) délégués titulaires ;
- douze (12) délégués suppléants.

Par application des dispositions de l'article L.5721-2 du CGCT les délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil communautaire ou parmi les conseillers municipaux des communes membres. Conformément aux statuts du syndicat, une même personne ne peut être désignée en qualité de délégué de plusieurs membres du syndicat.

Concernant les modalités de désignation des délégués, et en l'absence de mention dans les statuts du syndicat, il appartient au conseil communautaire de les déterminer (Conseil d'État, 2 août 2024, Election des délégués de la CASUD au sein du syndicat mixte de Pierrefonds, n° 492461).

Les statuts du syndicat ne précisant pas les modalités de désignation des représentants par ses membres, il convient d'appliquer celles retenues par le conseil communautaire dans la délibération précédente.

Considérant l'ensemble de ces éléments il est proposé de désigner les douze (12) délégués titulaires et douze (12) délégués suppléants de la Communauté d'agglomération au sein du comité syndical du Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique.

*Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.5721-1 et suivants, L.5211-1, L.2121-21,*  
*Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux approuvés par l'arrêté inter préfectoral n°DRCL-BLE-2026044-0001 du 13 février 2026,*  
*Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique,*  
*Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique,*  
*Vu la délibération du conseil communautaire du 27 avril 2026 fixant les modalités de désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein des syndicats mixtes ouverts,*  
*Vu le courrier du Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique portant sur les élections des délégués au sein du conseil syndical.*

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés (6 contre, 9 abstentions, 1 n'a pas pris part au vote) :**

**ARTICLE 1 : DIT** que dans le silence des statuts du Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique, les modalités d'élection des représentants au sein des syndicats mixtes ouverts arrêtées par le conseil communautaire s'appliquent ;

**ARTICLE 2 : RAPPELLE** qu'une même personne ne peut être désignée en qualité de délégué pour plusieurs membres du syndicat ;

**ARTICLE 3 : CONSTATE** qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein du Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique après appel de candidatures :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Emmanuelle BONHOMME	Christophe HELIAS
Virginie QUENTIN	Patrice LARGE
Christophe LAGARD	Stéphane LANTZ
Damien STEPHO	Olivier CASTEL
Christophe LE CICLÉ	Stéphan DEBACKER
Sandra PIQUET	Catherine LUCAS
Jérôme DEPONDT	Vincent REVEILLARD
Jonathan COUILLEC	Marie-Françoise SCAVENNEC
Frédéric GIROUX	Jérémy BERTOLOTTI
Jacques ALIM	Serge VIERA
Paul DE VOS	Jean-Marc TARDIVENT
Jean-Christophe FAMEL	Martine PITOU

**ARTICLE 4 : DÉSIGNE EN CONSÉQUENCE** les élus appelés à siéger au sein du Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique comme indiqué ci-dessus ;

**ARTICLE 5 : AUTORISER** le Président, ou son représentant dûment habilité, à notifier ces désignations au Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :	<b>POUR EXTRAIT CONFORME</b> Dreux, le 29 AVR. 2026
29 avril 2026	<b>Président</b> Christophe LE DORVEN
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	<b>Secrétaire de séance</b> Alain CAPÉLAN

